



## Communiqué du 29/12/2022



**Rien ne va plus à Dax pour les sans abri** depuis la fermeture de l'accueil de jour, au mois de mars dernier, et, on ne peut que s'interroger sur le rôle de la Croix Rouge, qui prétendait faire des merveilles en se substituant à l'association « la Source » qui avait pourtant géré ce lieu avec brio depuis son ouverture. Sans abri, saisonniers, précaires, pouvaient y trouver un peu de réconfort, se laver, se restaurer, laver son linge, voir un médecin ou une infirmière, être accompagné par des travailleurs sociaux pour réaliser des démarches, se domicilier et surtout, obtenir un logement. En effet, à l'origine, cette association de prévention des addictions et réduction des risques, avait un précieux savoir-faire avec les appartements thérapeutiques. En outre, en plus des maraudes, ses éducateurs sillonnaient quotidiennement les rue de l'agglomération pour récupérer discrètement les exclus de tout poil, avec ou sans chiens... Dans les pages du journal Sud-Ouest (9 oct. 2020), le président de la Croix rouge prétendait « faire de la pédagogie » avec Mr Julien Dubois, le maire de Dax qui lui, mène une véritable guerre contre les sans-abri. En fait, on constate sur le terrain que la Croix Rouge va surtout à la soupe municipale ! Plus d'accueil de jour, et une seule maraude par semaine, question soupe, les sans abri ne sont pas vraiment servis avec 4 sardines qui se battent en duel et une boisson chaude, mais les bénévoles - on imagine qu'ils le sont – ont de beaux uniformes et un joli camion qui brille, visible de loin dans les brumes Dacquoises, histoire de faire acte de présence...

**Que fait la Préfecture ?** Quand on lit le « Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et D'Insertion » (PDAHI, 43 pages), lui-même inclus dans le « Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées des Landes » (PDALHPD 2017-23, 101 pages), tous deux téléchargeables sur le site internet de la Préfecture, dûment paraphé par Mr le Préfet ainsi que par Mr le Président du Conseil Général, il y a une chose qui saute aux yeux : le premier remonte à 2010 et fixe comme objectif de « *créer et pérenniser l'accueil de jour sur le territoire Dacquois destiné aux personnes sans abri ou en grande exclusion* ». Et nous ne résistons pas l'énoncé de cette madeleine Dacquoise : « ... *le besoin d'un tel accueil, s'il est vital en période hivernale, reste absolument nécessaire tout au long de l'année. La nécessité d'un accueil de jour pérenne ouvert à l'année, venant compléter les offres d'hébergement et de prise en charge humanitaires et sociales existantes sur le territoire est affirmée par tous, collectivités locales, services de l'Etat, partenaires caritatifs, sociaux...* ». Que rajouter de plus si ce n'est : Cochon qui s'en dédit !

**C'est une régression de 15 ans en arrière :** Stigmatisation, amalgames, exclusion, éloignement, pression policière, tout cela est porteur d'une grande violence et d'une discrimination intolérable envers les plus démunis, serait-ce pour cette raison que Mme la Préfète et Mr le Maire viennent de signer une nouvelle convention de sécurité (Sud-Ouest du 15/12) qui prévoit encore plus de patrouilles de policiers municipaux, et de caméras ? On voit bien où va l'argent... A l'heure où la scandaleuse Loi « Kasbarian » promet à la fois aux locataires et aux squatteurs « la rue ou la prison », il est grand temps de rappeler à notre édile qu'il est une tradition plusieurs fois centenaire en Gascogne : celle de l'Accueil. En effet, ce n'est qu'à quelques lieues de Dax que naquit Vincent Depaul, l'inventeur des ONG en tout genre dont « l'œuvre des galériens pour l'assistance spirituelle et corporelle des forçats », « les enfants trouvés », « l'assistance des esclaves en barbarie », les « filles de la charité », etc...

Quant à Mme la Préfète, chargée de financer et d'appliquer la doctrine du « logement d'abord », il convient de lui rappeler que cet accueil se doit d'être « **inconditionnel** » et garantir « **le maintien et l'orientation** vers un dispositif adapté à chaque situation » en vertu de la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant « le Droit au logement Opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale », comme l'explique si bien son PDALHPD. Il s'agit bien de ne pas mettre les taureaux avant le corbillard, car c'est un fait démontré par le « Collectif des morts de la rue » : **la rue tue !**

**Pour ces raisons, nous exigeons la réouverture, sans délai, de l'accueil de jour de Dax, la désignation d'un opérateur aux compétences adaptées ainsi que le relogement ou l'hébergement des sans abri qui campent un peu partout autour de Dax . Un toit c'est un Droit constitutionnel !**